



22.3016

Motion SGK-N.

**Implementierung einer nachhaltigen
Data-Literacy-Strategie
in der digitalen Transformation
des Gesundheitswesens**

Motion CSSS-N.

**Mise en oeuvre d'une stratégie
durable de littératie des données
(compétences en matière de données)
dans le cadre de la transformation
numérique du système de santé**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 11.05.22

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 20.09.22

Antrag der Kommission
Ablehnung der Motion

Antrag Rieder
Annahme der Motion

Proposition de la commission
Rejeter la motion

Proposition Rieder
Adopter la motion

Präsident (Hefti Thomas, Präsident): Es liegt ein schriftlicher Bericht der Kommission vor. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Hegglin Peter (M-E, ZG), für die Kommission: Die Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates hat am 4. Februar 2022 die vorliegende Motion eingereicht. Damit soll der Bundesrat beauftragt werden, im Zuge der Digitalisierungsbestrebungen eine kohärente Data-Literacy-Strategie ausarbeiten und implementieren zu lassen.

Konkret sollen im Rahmen eines Projekts Daten erhoben und miteinander verknüpft werden, um so wiederum die im Rahmen der Covid-Pandemie gemachten Erfahrungen und die Auswirkungen verschiedener therapeutischer Ansätze, insbesondere im ambulanten Bereich, zusammenzutragen und zu evaluieren. Zu diesem Zweck soll der Bundesrat dafür sorgen, dass das Bundesamt für Gesundheit und das Bundesamt für Statistik in Zusammenarbeit mit den Partner-Berufsverbänden wie der FMH, den kantonalen Ärztesgesellschaften, kompetenten Statistikerinnen und Statistikern, Data-Literacy-Fachpersonen und den Akademien der Wissenschaften Schweiz geeignete, Data-Literacy-basierte Methodologien und Konzepte erarbeiten. Diese sollen festlegen, welche Daten und Erfahrungen in welcher Form zu erheben sind, um die zur Bewältigung einer Pandemie nützlichen Informationen sinnvoll und verständlich veröffentlichen zu können.

Der Nationalrat hat die Motion am 11. Mai 2022 mit 134 zu 45 Stimmen angenommen.

Ihre Kommission hat die Motion am 6. September vorberaten und empfiehlt sie mit 7 zu 1 Stimmen bei 1 Enthaltung zur Ablehnung. Die Kommission ist der Auffassung, dass die digitale Transformation des Gesundheits-





systems auf einem strategischen Data-Literacy-Konzept beruhen muss, das kohärent und national koordiniert ist. Sie hält fest, dass zahlreiche Vorhaben und Massnahmen im Bereich von Data Literacy bereits vom Bundesrat genehmigt wurden und aktuell umgesetzt werden. Diese Projekte werden nicht nur bereits übergreifend in der Bundesverwaltung, sondern auch in enger Zusammenarbeit mit Akteuren aus akademischen Kreisen und

AB 2022 S 795 / BO 2022 E 795

dem Digitalisierungsbereich ausgearbeitet. Die Kommission ist deshalb der Ansicht, dass der Auftrag, der dem Bundesrat mit dieser Motion erteilt würde, nicht klar genug und angesichts der bereits laufenden Arbeiten überflüssig ist.

Der Bundesrat empfiehlt wie die Kommission, die Motion abzulehnen.

Rieder Beat (M-E, VS): Ich habe diesen Einzelantrag gestellt, weil ich vor zwei Jahren eine Interpellation (20.4173) zu Datenkompetenz und Daten-Literacy eingegeben habe und der Bundesrat uns damals versichert hat, dass das alles bereits laufe und es bei der Umsetzung einer Datenkultur beim BAG, beim Bundesamt für Statistik und auch allgemein keine Probleme gebe. Mittlerweile, nach zwei Jahren, muss ich Ihnen sagen, dass ich davon nicht überzeugt bin.

Als Mitglied der Subkommission 3 der Finanzkommission habe ich das Zusammenspiel zwischen dem BAG und dem Bundesamt für Statistik während der letzten Krise verfolgen können. Ich muss Ihnen sagen, dass es überhaupt keine Zusammenarbeit gibt: Die zwei Einheiten arbeiten parallel in ihren Räumen, ohne sich gegenseitig abzusprechen und ohne diese Datenkompetenz auch auszunützen. Wir haben im Gesundheitswesen seit Jahrzehnten eine Datengrundlage, die dafür ungenügend ist, dass auch strategisch relevante Grundsatzzentscheidungen in die richtige Richtung gefällt werden können. Bei näherer Betrachtung zeigt sich, dass viele dieser Probleme, die wir heute im Gesundheitsnetz und im Gesundheitssystem haben, auf ungenügender Datenkompetenz auf verschiedenen Ebenen beruhen.

Um die aktuellen Blockaden sinnvoll zu lösen, ist daher ein solcher Ansatz, ein interprofessioneller Ansatz im Sinne dieser Motion, absolut zielgerichtet. Es ist auch nicht so, dass dieser Auftrag irgendwie unpräzise wäre. Wenn Sie die vorliegende Motion 22.3016 anschauen, dann sehen Sie, dass sie verlangt, dass der Bundesrat den Auftrag erhält, dass Instanzen wie das BAG, das BFS und die Akademien der Wissenschaften Schweiz beauftragt werden, in Zusammenarbeit mit Data-Literacy-Fachpersonen und den zuständigen Vertreterinnen und Vertretern einen solchen kompatiblen Data-Literacy-Kodex sowie Leitlinien zu erarbeiten. Das ist ein klarer Auftrag; der Bundesrat müsste nur die logistischen und finanziellen Mittel dafür sprechen.

Wenn Sie heute die Tageszeitungen lesen, dann stellen Sie fest, dass es auch in anderen Bereichen das gleiche Problem gibt. Das Bundesamt für Energie lässt grüssen: Es sind auch in diesem Bereich keine genügenden Daten vorhanden, die uns dann zu den richtigen strategischen Entscheiden führen könnten. Das heisst, wir haben in diesem Bereich erheblichen Bedarf, wir haben dort zu wenig Kompetenz, hätten aber Fachpersonen, die dies zusammen mit den Bundesämtern erarbeiten könnten.

Ich beantrage Ihnen, diese Motion, die ja vom Nationalrat angenommen wurde, ebenfalls anzunehmen. Sie passt durchaus in die Reihe der nun vom Ständerat problemlos akzeptierten Motionen. Es ist notwendig, dass wir hier interprofessionell mit diesen zwei Bundesämtern zusammenspannen. Das Bundesamt für Statistik und das Bundesamt für Gesundheit sind in der Zukunft wichtige Player für die Bearbeitung der Probleme im Gesundheitswesen.

Ich bitte Sie, die Motion anzunehmen.

Berset Alain, conseiller fédéral: Monsieur Rieder, vous avez effectivement déposé une interpellation en février 2020. Elle a donné lieu à une discussion ici, dans le cadre de laquelle le Conseil fédéral avait pu prendre position et indiquer tout ce qui était déjà en cours. Au cours des deux dernières années, il s'est passé encore beaucoup de choses. Nous estimons effectivement que les travaux sont en cours. Autrement dit, nous avons essayé d'apporter un contenu à cette motion avant qu'elle n'existe, si je peux le dire ainsi. Je souligne que la motion n'est pas très claire en termes d'exigences.

Qu'avons-nous fait durant ce temps-là? D'abord, il y a des définitions communes et une harmonisation des données. C'est la première initiative en cours. Elle vise à créer les conditions-cadres pour qu'une littératie des données puisse exister. Dans ce cadre, l'Office fédéral de la statistique gère depuis fin juin 2021, cela fait plus d'une année maintenant, une plateforme d'interopérabilité des données; elle offre un catalogue dynamique de données harmonisées, actuellement disponible au sein des administrations publiques et du monde académique en Suisse. C'est une plateforme qui contribue à l'utilisation multiple des données. On a avancé sur ce thème, qui est venu après la discussion sur l'interpellation Rieder. C'est un élément important qui a été mis en



oeuvre dans l'intervalle et qui aujourd'hui fonctionne.

La deuxième initiative que j'aimerais mentionner est liée à l'amélioration des compétences d'analyse des données du domaine de la santé. C'est un des éléments dont on sent qu'il est important à la suite de la pandémie. Il est également mentionné d'ailleurs dans la motion de la commission du Conseil national, suite au rapport concernant l'amélioration de la gestion des données dans le domaine de la santé – c'est un rapport du 12 janvier 2022. Ce rapport est également arrivé après l'interpellation Rieder et juste avant le dépôt de la motion. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'analyser comment développer les compétences en matière de science des données et comment mettre à disposition une plateforme moderne de gestion et d'analyse des données. Aujourd'hui, l'Office fédéral de la santé publique et le Centre de compétences en science des données de l'Office fédéral de la statistique travaillent à la mise en place de ces mesures. Il faut maintenant un peu de temps pour que, suite au rapport et suite à ces travaux, on puisse avoir des résultats.

La troisième initiative concerne la suite donnée aux recommandations qui ont été faites sur le rapport en réponse au postulat "Mieux utiliser les données médicales pour assurer l'efficacité et la qualité des soins". Ces recommandations doivent permettre à terme à la recherche de mieux utiliser les données relatives à la santé.

Ce sont des travaux qui supposent notamment la création d'un système national de réutilisation et d'appariement des données médicales. L'OFSP et l'OFS ont été chargés de concrétiser ces travaux, en collaboration avec les offices et les groupes d'experts concernés. Pour cette troisième initiative, le Conseil fédéral attend des résultats d'ici une année. Cela prend du temps, c'est complexe, mais enfin, d'ici fin 2023, nous aurons les résultats de ces travaux.

La quatrième initiative qui a été prise concerne les compétences nationales en littératie des données. C'est un des éléments concrets qui fait suite à l'interpellation que vous aviez déposée. C'est un des effets concrets de cette interpellation. Nous avons, suite à votre intervention, décidé de renforcer le soutien au redéveloppement des compétences digitales dans l'enseignement universitaire. C'est quelque chose qui est également en cours. Ce qui précède est une liste de quelques-uns des éléments qui ont été mis en oeuvre depuis deux ans. Cela fait beaucoup de choses. Vous avez dit, Monsieur Rieder, à l'appui de votre proposition d'acceptation de la motion, que vous aviez l'impression qu'il ne s'était pas passé grand-chose. Nous sommes prêts, à l'invitation d'une commission, à présenter l'ensemble de ces éléments et à examiner la manière la plus appropriée, entre le Parlement et le Conseil fédéral, de poursuivre ces travaux. Nous sommes très heureux d'avoir le soutien du Parlement pour le faire, c'est un élément important, mais, s'il vous plaît, ne le faites pas sur la base de la motion du Conseil national qui n'est pas très claire, qui est partielle et qui nous semble ne pas aider à clarifier la situation. Peut-être qu'il faudrait, dans ce cadre, envisager un échange au sein d'une commission. Nous sommes prêts, à tout moment, à présenter les travaux en cours et également les étapes qui sont attendues, les autres projets qui sont en cours de planification, pour que vous puissiez avoir une idée complète, une sorte de "Gesamtsicht", de ce qui se passe actuellement. Je peux vous dire qu'il se passe, dans ce domaine, beaucoup de choses.

En mai dernier, cela fait maintenant quatre mois, le Conseil fédéral a décidé en plus de lancer un programme de promotion de la transformation numérique dans le domaine de la santé. L'objectif est de vous transmettre d'ici fin 2023, donc

AB 2022 S 796 / BO 2022 E 796

assez rapidement, un message qui inclut des crédits d'engagement pour la mise en oeuvre du programme.

Voilà ce qui s'est produit depuis votre interpellation, Monsieur Rieder, et également parce que nous souhaitons pouvoir avancer dans ce domaine.

Si on en vient maintenant à la motion du Conseil national, cette dernière se concentre sur certains éléments. On sent qu'elle contient beaucoup de choses, mais ce n'est pas extrêmement structuré, et cela ne nous paraît pas être la meilleure base pour avancer. Ma proposition, au nom du Conseil fédéral, serait aujourd'hui de rejeter la motion, tout en vous signalant que nous sommes prêts à présenter ce qui se passe à toute commission qui souhaiterait approfondir ces questions avec nous, à avoir un échange et à voir comment on peut continuer de la manière la plus efficace possible. Mais nous ne pensons pas que cette motion nous permette d'avancer au mieux.

Avec cette argumentation, j'aimerais vous inviter à soutenir la proposition quasiment unanime, si ce n'est unanime, de votre commission, et à rejeter la motion.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2022 • Sechste Sitzung • 20.09.22 • 08h15 • 22.3016
Conseil des Etats • Session d'automne 2022 • Sixième séance • 20.09.22 • 08h15 • 22.3016



Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 22.3016/5317)

Für Annahme der Motion ... 8 Stimmen

Dagegen ... 35 Stimmen

(0 Enthaltungen)

